



*Bulletin officiel de  
l'Association des descendants  
de Paul Vachon  
(Familles Vachon et Pomerleau)*

*Volume 9, numéro 3, novembre 2007*



**THÈME 2007 : MARIAGE**  
Fréquentations pré-nuptiales  
Contrat de mariage  
Publications de bans  
Enregistrement  
Alternatives au mariage  
Patrimoine familial



## TABLE DES MATIÈRES

- Page 2 : Notre nouveau site web  
Page 3 : Mot du président  
Page 4 : *Y aurait-il « un saint » dans la famille Vachon* (Claude Vachon)  
*Quelques annonces...*  
Page 5 : *Des Vachon et des Pomerleau qui colonisent un petit coin de l'Abitibi*  
(Jean-Claude Pomerleau)  
Page 7 : *À nos calendriers...*  
Page 8 : *Mesures : équivalences*  
Pages 9 et 12 à 18 : *Importance historique et juridique du mariage chez nos*  
*ancêtres des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, 3<sup>e</sup> partie* (Madeleine Vachon)  
Pages 10 et 11 : *Assemblée générale annuelle 2007* (en photos)  
Page 19 : *Un peu de toponymie : l'origine de Québec* (Roland Pomerleau)  
Page 20 : Affaires et C.A.

Vachon-Pomerleau.org



http://www.vachon-pomerleau.org/

### Vachon-Pomerleau.org



Accueil

MENU PRINCIPAL

Comité

Nouvelles

Contactez nous

Généalogie

L'Association des descendants de Paul Vachon (familles Vachon et Pomerleau) est en ligne dans l'univers virtuel avec le démarrage de son nouveau site internet : Vachon-Pomerleau.org. Nous remercions très sincèrement Jacques Pomerleau, notre nouveau webmestre, d'avoir répondu à notre appel, et lui assurons notre participation et notre collaboration la plus authentique dans le développement de notre nouvel outil de communications, de recherches et de découvertes de notre histoire de famille.

Vous y trouverez, entre autres, la raison d'être de l'Association, l'histoire de vos ancêtres, des nouvelles de l'Association et du Conseil d'administration, des liens d'accès public, etc. ainsi que, pour les membres en règle, un accès gratuit à l'arbre généalogique de votre famille et au bulletin *Le Copechagnière*.

Durant la présente phase de développement, nous améliorerons son contenu actuel et plusieurs ajouts seront faits dans les prochaines semaines, au gré de vos besoins et de vos désirs. Alors, venez nous visiter. Vos inspirations et vos contributions nous permettront de le rendre de plus en plus attrayant, utile, facile d'emploi, informateur, enfin d'une qualité digne de notre famille.

**André E. Vachon, notre éditeur du bulletin et coordonnateur du comité du site web attend avec anticipation vos commentaires, suggestions, etc. Ses coordonnées se retrouvent à la page 20 du présent bulletin et dans le site web.**

**À quand le lancement officiel?  
Rendez-nous visite le 14 février prochain  
D'agréables surprises vous y attendent**





## **Mot du Président, Léandre Vachon**

C'est avec plaisir que je viens m'entretenir avec vous. L'Association se porte bien, les nouvelles sont excellentes et vous avez en main votre copie du bulletin *Le Copechagnière!*

L'Assemblée générale annuelle 2007 regroupait une quarantaine de personnes dynamiques et généreuses de leur temps. Toute notre reconnaissance s'adresse à Roland Pomerleau, notre président sortant, et aux membres du CA 2006-2007, pour le travail accompli avec tant de gentillesse et de dévouement.

Bienvenue à bord à nos deux nouveaux membres du C.A., Madame Pierrette Vachon-L'Heureux et Monsieur Jean-Claude Pomerleau. Vous saurez certainement nous faire bénéficier de vos connaissances et de vos expériences.

Le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec approche! Profitons de toutes les circonstances pour participer aux activités d'une année unique de notre histoire.

Les prochaines rencontres s'annoncent de plus en plus chargées et remplies de nouveautés. Nous vous invitons tous à se revoir, se connaître et se reconnaître. Quelle famille!

Notre journal s'est enrichi de plusieurs pages présentées dans un format attrayant, séduisant et informatif. Les articles sur le mariage nous révèlent des secrets cachés depuis longtemps aux archives. Ceux sur nos cousins et cousines présentent des personnages fiers et laborieux! Merci à tous ceux et celles qui nous envoient des articles à publier. Continuez ... Vous avez beaucoup de choses à dire, n'est-ce pas?

Grande nouvelle ! Dans quelques jours, nous aurons accès à notre nouveau site internet : <http://www.vachon-pomerleau.org>. Mille mercis à Jacques Pomerleau, notre nouveau webmestre, qui nous offre ses services gratuitement !

La première obligation des administrateurs est de voir aux règlements généraux et d'adopter de bonne foi les divers moyens que nous convenons de nous donner pour assurer le bon déroulement de nos activités et le rayonnement de notre Association. Vous avez quelques nouvelles formules, une idée originale pour nos activités de 2008? Nous attendons votre appel téléphonique ou votre courriel.

En terminant, au nom de notre Association et en mon nom, je vous souhaite un joyeux Noël et une année 2008 digne de vos rêves les plus précieux.

**Léandre Vachon**



## ***Y aurait-il eu un « saint » dans la famille Vachon ?***

***Par Claude Vachon***



Au cours de mes recherches pour une deuxième édition de mon livre : Joseph Linière Vachon : un industriel tenace et audacieux, je suis tombé sur un texte qui m'a renversé. Figurez-vous, chers lecteurs, que dans le volume<sup>1</sup> publié en 1987 à l'occasion du 250<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Saint-Joseph-de-Beauce, j'ai pu lire à la page 54 le texte suivant :

« Le 13 mars 1762 – Inhumé dans le cimetière de la paroisse de Saint-Joseph (Beauce) avec les cérémonies ordinaires le corps de Noël Vachon, âgé d'environ soixante-quatorze ans, ayant toujours donné pendant sa vie des marques de la plus grande piété. La dite inhumation a été faite en présence du sieur Chavigny, Jacques Ducharme et plusieurs autres, les deux dénommés signent avec nous.

On voit assez souvent la signature de Noël Vachon aux registres et aux comptes des marguilliers. Il fut dans la vie laïque le « saint » des temps héroïques de la paroisse. »

Rappelons le fait qu'à l'instigation du seigneur Joseph Fleury de la Gorgendière, Noël Vachon, son épouse Jeanne Bélanger et leurs 14 enfants sont arrivés à Saint-Joseph-de-Beauce vers 1744. Noël Vachon s'occupa de défricher le domaine du seigneur en plus de sa propre terre. Le couple eut par la suite trois autres enfants! Il avait de quoi à être considéré comme un « saint » de ces temps héroïques de la Nouvelle-Beauce. Noël et Jeanne et leur progéniture sont les ancêtres de tous les Vachon et Pomerleau de la Beauce qui ont essaimé par la suite tant dans les Cantons de l'est, qu'à Montréal, Québec et jusqu'en Abitibi pour ne nommer que ces endroits.

---

*1- Saint-Joseph de Beauce 1737-1987 : 250 ans d'histoire et d'avenir.*

### ***Quelques annonces...***

**Publicités...** Ça vous en dirait d'appuyer financièrement notre Association dans ses projets de rayonnement, de recrutement et de communications avec et pour les membres? Votre générosité sera très, très, très appréciée!!! Que pensez-vous de vous payer une reconnaissance publicitaire soit dans le Bulletin? Coûts selon l'espace : carte d'affaires : 25\$; quart de page : 50\$; demi-page : 50\$; une page : 200\$. Nous sommes tout yeux et tout oreilles!

**Cadeau de Noël...** Une carte de membre pour une personne chère? Communiquer avec notre registraire Léandre Vachon (Voir ses coordonnées à la page 20).

***Que l'Année 2008 soit remplie de santé, de prospérité, d'amitié !!!***



## **Des Vachon et des Pomerleau qui colonisent un petit coin de l'Abitibi**

**Par Jean-Claude Pomerleau**



« Un petit coin de l'Abitibi »... Si on additionne la superficie de la MRC Rouyn-Noranda à celle de l'Abitibi proprement dite, on arrive à une superficie d'un peu plus de 46 635 kilomètres carrés et ça si on excepte quelques paroisses que plusieurs considèrent comme de l'Abitibi mais qui font maintenant partie du Territoire de la Baie James. Il y en a même qui associent la région de l'Abitibi à celle du Témiscamingue ou à celle du Pontiac. Pour avoir plus de détails, on peut aller sur le site Internet Explorer où on trouvera plus de 15 pages menant à des centaines de sujets divers.

J'en viens maintenant au sujet en titre pour deviser des Vachon et des Pomerleau qui sont allés s'établir en Abitibi, y ont vécu et y ont laissé des descendants.

C'est en 1921 que Philibert Vachon, qui avait d'abord habité St-Abdon dans le comté de Dorchester puis Ste-Sabine en Beauce, partit avec deux de ses frères, Joseph et Siméon, pour aller en exploration en Abitibi. Arthur les suivra plus tard. Philibert obtint un billet de location pour le lot 26 qu'il voulait défricher et cultiver. Ce lot, devenu une des principales fermes laitières d'Abitibi-Ouest, est la propriété de Donia Vachon, petit-fils de Philibert, qui l'exploite avec son épouse et un de ses fils. Il est bon de rappeler que, de nos jours, un quota de lait se vend aux environs d'un million de dollars. En 1922, Philibert y amena sa famille. Il a sans doute vendu ses propriétés de la Beauce pour prendre le train avec la majorité de ses enfants du temps : l'aînée, Marie-Ange, qui était déjà mariée à Fortunat Giroux, demeura là-bas. Ils constatèrent le matin du départ que Malvina, une adolescente de 17 ans, a voulu aller travailler ou demeurer aux États-Unis, une destination qui avait tenté ses parents. Antonio Pomerleau, mon père, alors âgé de 17 ans et qui connaissant les Vachon depuis St-Abdon, les suivit dans cette aventure.

Adelphine Giguère, épouse de Philibert, donna naissance à trois autres enfants en Abitibi pour un total de quatorze. Philibert ne demeura pas colon ou cultivateur toute sa vie. Il fut entrepreneur forestier. Certains de ses fils devinrent aussi entrepreneurs et d'autres commerçants prospères, mais là je devance...

Pour se rendre à Palmarolle, ce petit monde avait d'abord voyagé en train durant de nombreuses heures jusqu'à La Sarre. Pour la fin du voyage, ils s'étaient embarqués sur un chaland motorisé qui les conduisit par la rivière White Fish, le lac Abitibi et la rivière Dagenais jusque chez Héras Richard. Celui-ci, propriétaire d'un moulin à scie qui n'opérait que l'hiver, pouvait abriter temporairement de nouveaux arrivants puisque le camp de ses employés était libre.



De ce qui deviendra le village, les hommes s'y rendirent à pied jusqu'au rang IV. Philibert décida d'y construire un camp en bois rond pour loger la famille et de faire un jardin. Ils défrichèrent ensuite un sentier à travers bois sur une distance de deux milles jusqu'au village, petite bourgade de quelques chaumières construites le long de la rivière. Antonio, mon père, demeurait chez eux jusqu'à ce qu'il s'amourache de Clarina et demande à Philibert la main de sa fille; demande qui fut acceptée. Ceci impliquait qu'Antonio devait, à son tour, bâtir un camp pour loger nouvelle épouse et famille à venir; ce camp aura servi de résidence durant une douzaine d'années avant qu'Antonio n'érige une maison. Je semble tourner autour de ma propre famille mais c'était le modèle du temps pour la majorité de ceux qui arrivaient. « Paris ne s'est pas bâtie en un jour ».

Lucas, mon grand-père Pomerleau, viendra en Abitibi plus tard avec quelques enfants et Marie-Anne Bédard, son épouse donnera naissance à d'autres rejetons. Il y avait donc, Antonio, mon père, Amédée, Ezelphida, Téléphore, Marie-Blanche qui a épousé Siméon Vachon, Raymond, Aimée-Rose, Gaston, Rita, Annette et Jeannette surnommée Jeanne. Toutes et tous ont eu des descendants dont ceux issus des fils qui laissent des porteurs du nom.

Je passe par-dessus diverses migrations pour en revenir à Philibert, le pionnier qui, ayant communiqué par lettres avec frères, sœurs et connaissances de là-bas, en avait encouragé plusieurs à venir s'établir dans le secteur. Il prospéra de colon à cultivateur, à entrepreneur forestier et à propriétaire de camions pour prendre une retraite méritée mais un peu forcée par la maladie vers la fin de la cinquantaine.

Combien de Vachon, de Pomerleau et de membres de leurs familles respectives sont allés ou nés là-bas? Il me faudrait de l'aide pour en faire le décompte juste. En débutant par la parenté de Philibert : Joseph, son frère aîné ainsi que Arthur et Siméon, puis incluant les Pomerleau, je ne pense pas me tromper beaucoup si j'avance une bonne cinquantaine de filles et de fils.

Pour les générations suivantes, mais s'en tenant à ceux qui comptent un Vachon ou un Pomerleau parmi leurs ancêtres, j'en retrouverais sûrement un bon nombre. Mais encore là, je ne m'y risque pas sauf pour ma propre famille : parmi les neuf enfants de Clarina et d'Antonio, deux sont décédés maintenant; mais cinq demeurent toujours dans la région, si on englobe Rouyn-Noranda.

Un autre Joseph Vachon, surnommé « Garçon » frère cadet de Maman, épousa Lucia Bellavance qui a donné naissance à Bibiane et Anicet qui habitent toujours là-bas, et à Rogatien, ex-gardien de butts bien connu, et quelques autres enfants. Après Marie-Ange, Malvina, Clarina et Garçon, il y eut encore : Rosaire, Bernadette, Olivine, Rosa, Donat, Fortunat, Roland, Hervé, Noël et Annette. Par ceux-là sont aussi nés des fils et filles dont plusieurs habitent encore la région.

Du côté d'Antonio Pomerleau, ceci me permet de glisser de nouveau un mot de ma filiation Vachon-Pomerleau. Il reste des descendants d'Adrien, les seuls du nom puisque Fernand n'a pas laissé de descendants et que j'ai migré à Laval



avec ma famille. Rolande et Lily demeurent à Boisbriand. Mais un voyage en Abitibi pourrait nous permettre de rencontrer d'autres descendants de Vachon et de Pomerleau. Des gens de ma génération, de la suivante et d'une autre encore...

Philibert avait aussi des frères qui sont allés là-bas et qui ont laissé des descendants. Je me souviens de Joseph, Siméon et Arthur. Joseph fut le plus prolifique de tous puisque sa première épouse mit vingt-quatre enfants au monde parmi lesquels se trouvèrent : Amédée, Léonide, Gaudias, Victor et j'en passe. Siméon engendra Roger, Léonidas, Bertrand, Rosaire et quelques autres. D'Arthur, je me souviens de Gérard, Cyrille, Émile et Omer. Il est presque impossible que ces Vachon de deuxième génération n'aient pas, à leur tour, laissé de descendants...

Oui, des Vachon et Pomerleau ont colonisé un petit coin de l'Abitibi et y ont laissé descendance. Plusieurs ont très bien réussi comme entrepreneurs, commerçants, vendeurs d'assurances, cultivateurs d'envergure, mineurs, professionnels, etc. Une simple tournée là-bas permettrait de constater qu'il y a des Vachon et des Pomerleau établis dans toute la région, de Palmarolle à Val d'Or en passant par Rouyn-Noranda. Consulter un bottin téléphonique permet d'en trouver dans les principales villes et un bon nombre de villages.

L'histoire de cette région est racontée de façon grandiose dans la pièce « Le Paradis du Nord » présentée depuis quelques années, en juillet, à La Sarre. C'est une attraction à ne pas manquer, jouée par une centaine d'acteurs de la région.

### ***À nos calendriers !!! Bloquons les dates suivantes ...***

**31 décembre 2007** : Coup d'envoi des Fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec. Le spectacle d'ouverture des Fêtes du 400<sup>e</sup> sera un événement de haut niveau qui donnera le coup d'envoi à une grande année de festivités. Il aura lieu à la Place D'Youville (Québec) et proposera une aventure visuelle et musicale d'envergure internationale.

**22 au 24 février 2008** : Salon des familles souches du Québec, à la Place Laurier, Québec. Belle occasion de nous renseigner sur nos origines familiales!

**05 au 10 août 2008** : Fêtes de la Nouvelle-France, à Québec. Ça promet !!!

**Le samedi 06 septembre 2008, au Domaine Maizerets de Québec** : Rassemblement et Assemblée générale annuelle de notre Association, avec exposition des œuvres de nos artistes Vachon et Pomerleau, visites guidées du domaine. Voir le site web du domaine : [www.domainemaizerets.com](http://www.domainemaizerets.com). De plus amples détails paraîtront dans les prochains Bulletins et notre nouveau site web.

**Rencontre régionale de notre Association au printemps**. Les détails vous seront transmis dans le prochain numéro du Bulletin et notre nouveau site web.



Voici un tableau qui aidera à mieux comprendre l'article qui suit.

## Mesures : équivalences

### Monnaie

12 deniers = 1 sol

20 sols = 1 livre ou 1 livre tournoi

1 franc = 1 livre

1 écu = 3 livres

**Note :** La livre est une unité virtuelle, ne comporte pas de pièce de monnaie comme tel.

### Poids

1 barrique = 110 / 120 pots

1 pipe = 1 muid et demi ou 120 pots

1 poinçon = 320 litres

4 minots = 1 setier

1 minot = 1107 boisseaux ou 39 litres

2 pintes = 1 pot

2 chopines = 1 pinte

### Longueur/surface

1 aune = 3 pieds 8 pouces

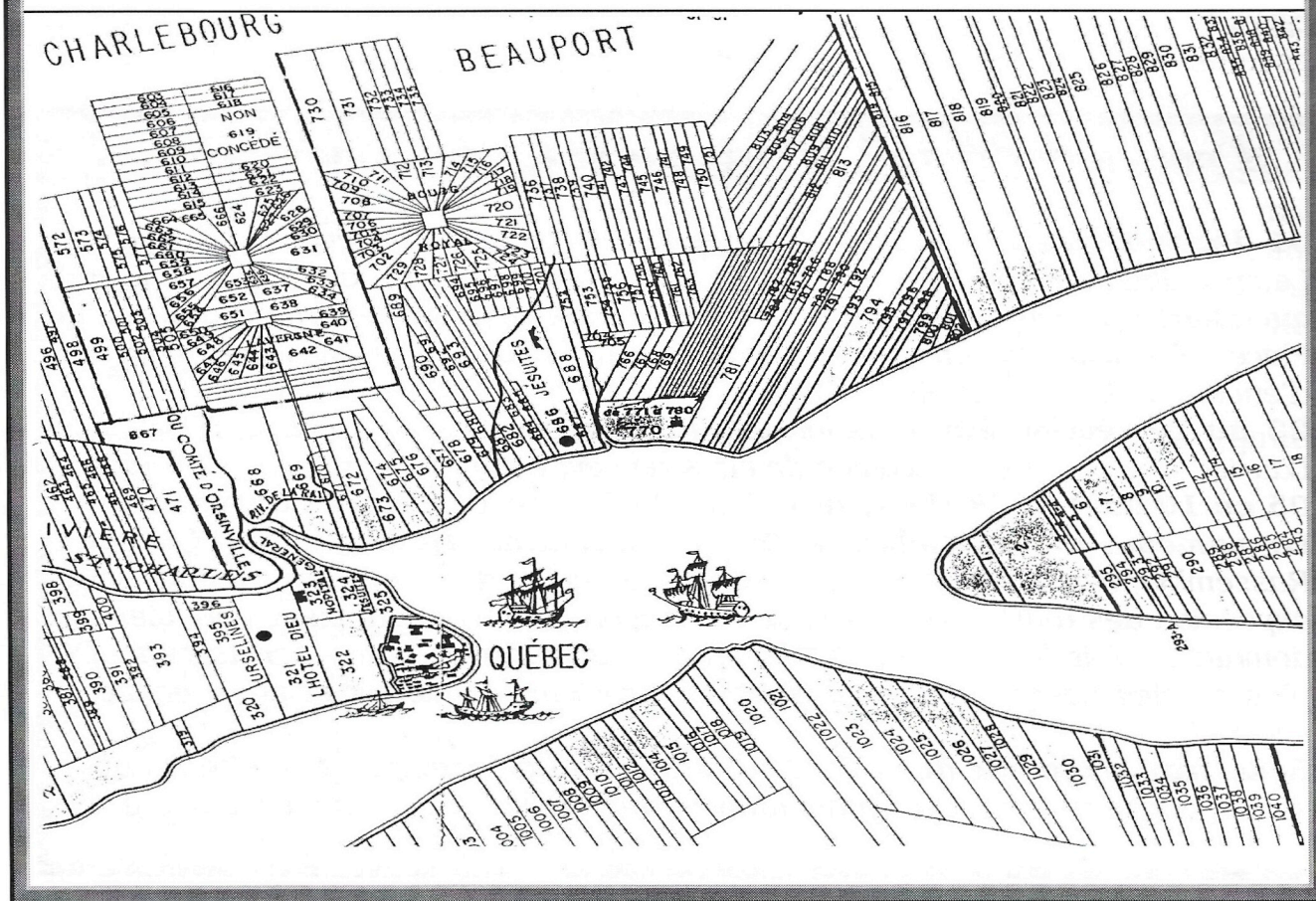
1 toise (toise de maçon) = 6 pieds

1 perche = 18 pieds français

1 arpent français = 180 pieds français

10 perches = 1 arpent linéaire

1 lieue = 5 kilomètres, environ 3 milles en mesure anglaise





## **Importance historique et juridique du mariage chez nos ancêtres des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles**

**(3<sup>e</sup> partie)**

**Par Madeleine Vachon**



### **Conservation du patrimoine familial chez nos ancêtres**

Un des enjeux majeurs du mariage aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles était fondé sur le principe que le mariage constituait une entreprise assujettie à *La Coutume de Paris* et qui visait la conservation du patrimoine. À son origine, *La Coutume de Paris* était « un droit non écrit et introduit par l'usage, lequel usage, après avoir été observé pendant un long espace de temps, acquérait force de loi ». Dans ce contexte, généralement, par contrat de mariage, au dernier vivant la jouissance des biens! Et, bien que le testament olographe fût obligatoire, la difficulté de faire venir un notaire privait souvent les mourants de la consolation qu'ils désiraient avoir de faire quelques dispositions patrimoniales particulières. C'est en rapport avec l'examen de quelques transactions qu'effectuèrent nos ancêtres pour enrichir leur patrimoine et de quelques inventaires après décès qui font ressortir la valeur de leurs biens que nous traiterons de cette question.

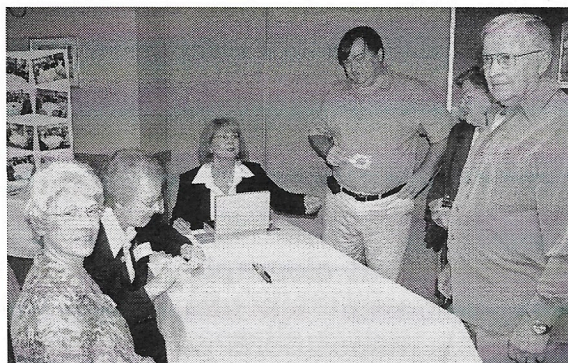
En ce qui concerne les biens fonciers de Paul Vachon, le dénombrement des terres du bourg du Fargy à Beauport, réalisé le 15 octobre 1655 par Robert Giffard, montre que «le bourg du Fargy s'étendait depuis le fief du Buisson au nord-est, au nord, l'Enceinte formait sa ligne de division, au sud-ouest se trouvait le domaine du Seigneur, au sud la Commune (pâturage communal détaché du domaine) et le Grand Désert ». Signalons que Fargy vient du nom même du premier seigneur de Beauport dont on en renversa les syllabes. D'autre part, les cartes exécutées par le Sieur de Villeneuve font état d'un ensemble embryonnaire implanté sur les coteaux moins d'un demi-mille à l'est de la rivière Beauport, ensemble composé de l'église et d'une quinzaine d'habitations. Paul Vachon y possédait là, en 1655, 50 perches, 2 habitations du côté sud du grand chemin royal ... devant la Commune, cinq arpents 30 perches en tout » (Cambray, 1932).

Douze ans plus tard, en 1667, Vachon avait un domestique «engagé» Michel Aubin, âgé de 22 ans. Il possédait 7 bêtes à cornes et 20 arpents en valeur. En 1681, il avait encore un domestique nommé Pierre âgé de 61 ans et possédait 13 bêtes à cornes et 35 arpents en valeur. En plus de sa terre de Beauport, il en avait une autre à l'Île d'Orléans qui comptait huit arpents en valeur et qui était exploitée par un fermier (André Vachon). Il la vendit à Denis Roberge le 14 septembre 1678. Par comparaison, signalons que les dimensions d'une terre moyenne en arpents à cette époque étaient de 177,6 arpents carrés (3,1 arpents par 57,3 arpents). En mesure anglaise, un arpent vaut 191,8 pieds en longueur, et qu'en surface, il vaut 36 802 pieds carrés.

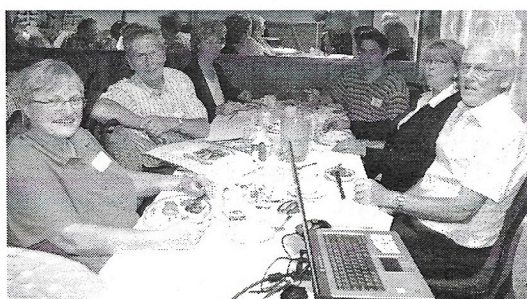
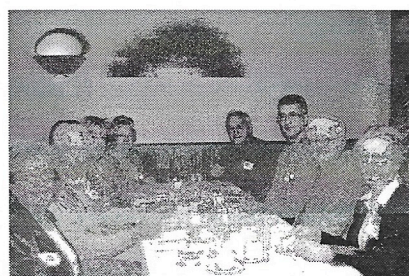
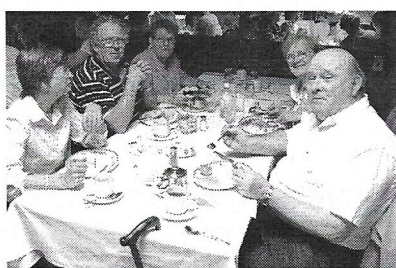
On remarque aussi, au greffe du notaire Duprac, le 21 août 1694, un acquêt de **(suite à la page 12)...**



# **Assemblée générale annuelle 9 septembre 2007**

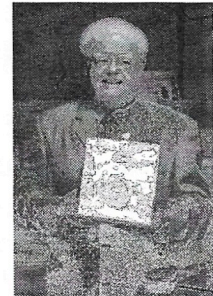
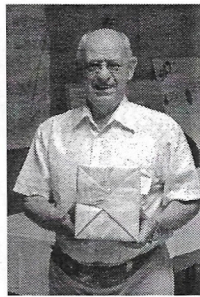


***Merci! Merci! Merci! Jeannine, Rolande et Jacqueline pour votre chaleureux accueil !!!***

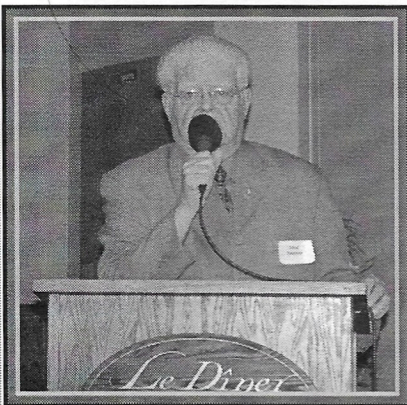
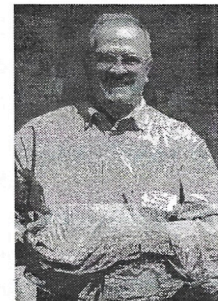


***!!! Échanges « historiques » !!! Bonne bouffe !!! Amitié fraternelle !!!***

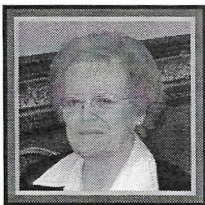




***Nos gagnants des prix de présence !!! Chanceux !!!***



*Très cher Roland, c'est à ton tour de te laisser parler de gratitude... pour ton dévouement, tes collaborations assidues au Bulletin Le Copechagnière, ta participation, au nom de l'Association des descendants de Paul Vachon (familles Vachon et Pomerleau), aux activités de la Fédération des familles souches du Québec et, depuis 2000, ton engagement sans compter au Conseil d'administration de notre chère Association, en particulier ton leadership comme Président en 2006-2007 !!!*



*À toi aussi, chère Rolande, nous disons un merci tout spécial pour ton accueil chaleureux à nos rencontres régionales, ton doux sourire et l'attachement que tu portes à notre Association en appuyant et en accompagnant ton cher Roland !!!*



***(suite de la page 9)...***

terre située en la seigneurie de Beauport par Paul Vachon et Marguerite Langlois, son épouse, à Noël Vachon dit Pamerlaud, leur fils, avant son mariage à Monique Girou le 24 octobre 1695. Ces observations donnent à penser que le portefeuille de Paul Vachon était assez bien garni.

À l'inventaire des biens de Paul Vachon, se trouve une maison en maçonnerie sise sur un emplacement de 8 perches sur cinquante arpents en haut de l'Enceinte, entre Pierre Parent et Nicolas Vallée et les lots de l'enceinte, à la retenue des frères ou représentants de Jean Parent vers le cimetière. Sur la carte levée en l'année 1709, par le Sieur de Catalogne, la concession de Paul Vachon est située au numéro 778. Était-ce par hasard qu'est venu s'installer à Beauport sur partie de cette propriété, Moïse Vachon, le 4 juin 1888?

### ***Apport des droits successifs à la conservation du patrimoine***

On remarque que les droits successifs étaient souvent vendus au profit d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère ou d'une belle-sœur. Par exemple, au greffe de Chambalon, après le décès de Marguerite Langlois, le 6 octobre 1702, il y a vente des droits successifs mobiliers et immobiliers par son fils Paul Vachon, prêtre, curé de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, par Vincent Vachon dit Laminée de Beauport, Raphaël Girou et Marie-Madeleine Vachon son épouse, et Pierre Vallée et Marie-Madeleine Vachon son épouse, à Pierre Vachon dit desFourchettes, capitaine de milice de Beauport, leur frère et beau-frère.

Après le décès de son père, Vincent Vachon dit Laminée, veuf de Louise Cadieu, cède ses droits successifs, acquis le 8 juillet 1703, à sa soeur Anne Thérèse Vachon, mariée à Jean Turgeon. Son lieu de résidence et d'habitation, au Sault Montmorency, lui suffisait-il? En fait, les biens fonciers de Vincent provenaient de ceux de son beau-père, Charles Cadieu dit Courville.

Selon Cambray (1932), le terrain de six arpents de terre de front sur le fleuve borné par le Sault Montmorency au nord-est, sur lequel se trouvait la famille Cadieu, avait été concédé le 4 juin 1655 par Robert Giffard à Antoine Pelletier qui avait pour voisin son frère Guillaume (notaire Badeau). Partie de ce terrain avait ensuite appartenue à François Hébert dit Leconte en vertu d'un contrat passé devant Maître Audouard le 18 avril 1656. À ce moment là, ce terrain était borné au sud-ouest par la propriété de Jean Mignot dit Châtillon. Par contrat devant le notaire Paul Vachon, le 6 avril 1658, la propriété de Mignot passa à Charles Courtois de Saint-Martin de Canteleu. Courtois la vendit à Charles Cadieu, le 4 décembre 1661. C'était un endroit idéal pour un matelot normand, paraît-il, qui s'occupait de la traite des pelleteries à Tadoussac et qui acquit une certaine aisance en devenant aussi le principal agriculteur du Sault Montmorency. En outre, le 8 février 1675, le lopin de terre de Jean Pelletier, héritier d'Antoine Pelletier, passa à Charles Cadieu dit Courville (Vachon). Cadieu avait-il aussi agrandi ses biens fonciers en achetant la terre de Guillaume Lisot, le 26 mars 1676 (notaire Rageot)?

Le 9 juillet 1713 (Chambalon), Charles Cadieu fait don de ses biens fonciers à Antoine Martin dit Beaulieu et Marie Bonnet, sa seconde épouse, de la moitié



de la dite propriété de six arpents le long du fleuve ayant quatre arpents et demi au bout de la profondeur réservant l'autre moitié aux enfants de son fils Jean-Charles Cadieu dit Courville, à Marie-Madeleine, femme d'Antoine Fortier, à Marie-Madeleine, épouse de Jean Langlois dit St Jean en première noce et femme de Jean Gosselin en secondes noces, à Louise, femme de Vincent Vachon Laminée, aux enfants issus du mariage du dit Martin et Jeanne Cadieu sa première femme et à Françoise, veuve de Jean-Pascal Prévost, pour être partagée. Dès lors, peut-on faire l'hypothèse que Vincent a profité des biens fonciers de sa belle-famille? Signalons que c'est sur ce terrain que se trouvent les fondations de l'ancienne villa surnommé le Kent House que fit construire, vers 1780, Frederick Haldimand, gouverneur anglais, en poste à Québec.

De plus, autre bien foncier de Vincent, le greffe de J.R. Duprac mentionne, le 29 décembre 1710, (*Observation : L'intitulé mentionne la date du 9 décembre 1710*), une « Concession d'une terre de 3 arpents par 25 située au village de Saint-Ignace côte et seigneurie de Beauport par Ignace Juchereau écuyer et seigneur de Duchesnay et de Beauport à Vincent Vachon-Laminé de Beauport ».

On constate également, que partie des biens fonciers des héritiers de Charles Cadieu passent à Louis Vachon, fils de Vincent, à l'été 1716 (Duprac) avant son mariage à Louise Maillou, fille de Noël Maillou, lieutenant de la compagnie des habitants de Beauport et procureur fiscal de la seigneurie de Beauport et de Louise Marcou du village de St-Joseph paroisse de Notre-Dame de Beauport.

Ces documents montrent en quelque sorte que les Vachon, au fil de leur vie matrimoniale s'enrichissaient les uns les autres des bontés de la terre et des eaux, à l'ombre de l'église paroissiale de Beauport et à la vue du grand fleuve Saint-Laurent et des chutes Montmorency. Le mariage et le patrimoine, les enracinant dans leur milieu, paraissent être une condition indispensable à leur survie.

*Réf : Archives nationales du Québec, Montréal*

*Cambrey, Alfred (1932), Les origines de la Nouvelle-France : Robert Giffard, premier seigneur de Beauport,*

*Dictionnaire national des canadiens-français, partie historique, tome III*

*Lachance, André, Vivre, aimer et mourir Juger et punir en Nouvelle- France, Libre Expression, 2004*

*Trudel, Marcel, Revue d'histoire de l'Amérique française no 26 (1973 : Les obligations des censitaires à l'époque des Cent-Associés.*

En complémentarité de cet article, nous rapportons l'inventaire des biens de la communauté des défunts Vincent Vachon et Louise Cadieu de Beauport, réalisé le 18 février 1717 (Duprac).

### ***Inventaire des biens de la communauté de Vincent Vachon et Louise Cadieu de Beauport (texte transcrit textuellement des manuscrits)***

L'an mil sept cent dix sept le dix huitième jour de février du matin à la requête de Jean Turgeon habitant de Beauport oncle et tuteur élu par acte expédié de la Juridiction et Sénéchaussé de Beauport en date du jour d'hier aux personnes de François âgé de vingt quatre ans ou environ, Vincent âgé de dix sept ans ou



environ, Marie Louise âgée de environ dix neuf ans et Marie-Anne âgée de environ de seize ans enfants mineurs issus du défunt Vincent Vachon et de défunte Louise Cadieu sa femme vivants leur père et mère, ( Note : En Nouvelle-France, la Coutume de Paris fixait la majorité à 25 ans),

en la présence de Noël Girou habitant du dit lieu cousin et subrogé tuteur élu par la même note aux dits mineurs les dits mineurs habiles à leurs dire et porter héritiers des dits défunt Vincent Vachon et Louise Cadieu leur père et mère

a été par le notaire des seigneuries de Beauport de Saint Gabriel et de Notre Dame des Anges y résidant et témoins ci-bas nommés fait bon et valable inventaire et description de tous et chacun les biens et effets mobiliers dépendant de la Communauté qui a été entre les dits défunts Vincent Vachon et Louise Cadieu titres et enseignements

étant en une maison où serait décédé le dit Vincent Vachon environ deux mois et la dite Louise Cadieu environ quatorze ans sur l'habitation sise et située au dit Beauport proche la Rivière du Sault Mémorency tous les effets mobiliers montrés et enseignés et de les présentes tous en évidence par Louis Vachon pour être inventorier au présent inventaire après serment par lui fait devant le dit Notaire sans en avoir caché détourné ni soustraire aucune chose se soumettant où ils se trouveront le contraire aux peines en tel cas requis à ce introduite qui leur ont été exprimé et donné à entendre par le dit Notaire, ces effets mobiliers prisés estimés par Noël Duprac huissier de la dite Seigneurie juré priseur vendeur de biens de justice assisté de René d'Auphain et Vincent Provost habitants du dit Beauport qui ont promis et juré en leur âme et conscience de bien et fidèlement s'acquitter de la dite estimation chacun à leur égard eu égard à leur espace et qualité au temps présent de chaque chose et sans crue au somme de deniers ci-après déclaré ainsi qu'il ensuit faite au dit Beauport en la maison des dits mineurs le dit jour dix huitième de février mil sept cent dix sept présence de Jean Chevalier et de Henry Parent demeurant au dit Beauport témoins qui ont avec les dits Jean Turgeon le dit Noël Giroux les dits D'Auphain Vincent Provost déclarés ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Louis Vachon Jean Turgeon Henry Parent Jean Chevalier N. Duprac  
Duprac notaire

#### PREMIÈREMENT

une crémaillère estimée à quinze livres

une marmite estimée à huit livres

un gril estimé à dix livres

une chaudière de fer estimée à dix écus

une méchante poêle estimé à quarante sols

une tasse à boire de cuivre jaune et une cuve de fer de seau estimés ensemble à vingt sols

une marmite de fer a rôtir estimé à dix livres

une besagne estimée à trente livres



une tille estimée à six livres  
deux haches estimés ensemble à quinze livres  
une chaîne de charrue de quatre mailles estimée à huit livres  
une méchante plaine estimée à quarante sols  
trois méchante théière estimés ensemble à six livres  
dix pièces d'outils à menuisier estimés ensemble à vingt-cinq livres  
une gourge carrée de fer estimée à dix livres  
un marteau à feu et ses enclumes estimés ensemble à cinq livres  
un ciseau monté estimé à vingt sols  
deux ciseaux et une gouge estimés ensemble à quatre livres  
deux essieux de fer estimés à six livres  
cinq livres de ferraille estimés à quatre livres  
quatre bonnes faucilles estimés ensemble à douze livres  
sept méchantes faucilles estimés ensemble à quarante sols  
une hache de fer estimé à vingt sols  
un fusil monté estimé à vingt cinq livres  
six terrine de farine estimés ensemble à dix livres  
une méchante lampe estimée à dix sols  
trois livres et demi de vieil étain estimé à douze livres  
trois petites assiettes de terre estimées à vingt sols  
trois chaîne de traîne trois chevilles de fer et un couplet estimés ensemble à quinze livres  
une scie de long montée avec ses étriers estimée à quinze livres avec la lime  
un vieux coffre de bois de pin sa serrure estimé à quinze livres

*À l'ouverture duquel c'est trouvé ce qui suit :*

un chapeau et une ceinture noire estimés le tout à quinze livres  
un capot une veste et un vieux le tout de même délaissés aux dits mineurs du  
consentement des dits tuteurs et subrogé tuteur non estimés  
une armoire de bois de merisier ferré fermant à clef estimée à soixante-dix livres  
dix pièces de bois de pin de dix pieds de long équarris estimées ensemble à  
soixante livres  
un lit de bois de merisier un petit lit de plume un drap de toile du pays une  
couverture de poil de chien estimés ensemble à cinquante livres  
une vieille huche de bois de pin estimé à vingt sols  
une table ronde de bois de pin estimé à vingt livres  
une autre petite couchette de bois de merisier un drap de toile du pays et une  
couverture de poil de chèvre à demi-neuve estimés le tout ensemble à vingt  
livres  
une charrue garnie ses rouelles estimées ensemble à la réserve de la chaîne  
estimés ensemble à quatre vingt quatre livres  
une vieille paire de roue avec leur frette estimés à vingt livres

DANS LE GRENIER DE LA MAISON C'EST TROUVÉ

sept minots d'avoine estimé le minot à quatre livres  
un saloir dans lequel il y a un cent anguilles estimés ensemble à douze livres  
un demi barrique avec six peaux de veau une peau de mouton estimés  
ensemble à quatre livres  
deux vieilles traîne estimés à quatre livres



DANS LA CAVE DE LA MAISON C'EST TROUVÉ

un saloir estimé à quarante sols dans lequel il peut avoir quinze livres de lard  
estimé la livre à dix sols  
une tinette estimée à trente sols

SUIT LES BESTIAUX

deux boeufs sous poil rouge et noir âgés de six ans estimés ensemble à trois  
cent cinquante livres  
deux boeufs sous poil rouge et noir âgés de quatre ans estimés ensemble à cent  
écus  
une dite sous poil rouge et blanc âgés de quatre ans estimée à cent livres  
une vache sous poil rouge et blanc de quatre ans estimés à quatre vingt livres  
une vache sous poil rouge de trois ans estimés à  
un veau de l'année estimé à vingt deux livres  
sept brebis estimées seize livres montés cent douze livres  
une jeune cavalle âgée de deux ou environ avec son harnois estimé ensemble à  
cinquante livres  
un collier garni de trait et un bridon estimé ensemble à quinze livres  
un cheval de trois ans estropié non estimé  
un vent à vanné estimé à quinze livres  
un croc de fer estimé à quarante sols

Attendu l'heure de midi a été sursis à la continuation du présent inventaire  
remis à une heure de relevé du consentement des dites parties présences de  
Jean Chevalier et de Henry Parent témoins qui ont avec les dits Jean Turgeon,  
Louis Vachon, Noël Duprac et nous notaire signés ayant les dits Noël Girou  
Vincent Provost et René Dauphain déclaré ne savoir signer de ce interpellé  
suivant l'ordonnance

Jean Chevalier Jean Turgeon Henry Parent A. Duprac Duprac Not.

A une heure de relevée a été continué à la confection au présent inventaire les  
parties consentant et acquérant a été représenté par le dit Louis Vachon ce qui  
suit : cinq cochons nourriture estimés ensembles à cinquante livres

DANS LA GRANGE C'EST TROUVÉ DES FOURRAGES QUI ONT ÉTÉ  
DÉLAISSÉS POUR PARACHEVER D'HIVERNER LES BESTIAUX

- une terre et concession qui est un restant que le dit défunt a acquise n'ayant  
pu dire la quantité de la largeur ni la profondeur d'icelle tenant d'un côté les  
représentants de défunt Raphaël Girou, d'autre côté la rivière Saut de  
Mémorency par devant le long le fleuve et par le derrière le fief de Messires du  
Séminaire sise au dit Beauport sur icelle environ trente arpents de terre  
labourables et reste en haut bois, où il y a de labouré pour semer trente minots  
de blé froment environ sept journées et demi non estimé à six livres par jour

- une maison construite sur icelle contenant dix huit pieds de long et seize de  
large close de madriers embouvetés, planchers haut et bas embouvetés de  
pieds, une chambre en icelle couverte de planches chevauchées la cheminée de  
maçonnerie à un bout d'icelle non estimée



- une grange contenant trente pieds de long et vingt deux de large close de planches embouvetées couverte de paille batterie en icelle non estimée
- une étable menaçant ruine non estimée
- autre terre sise au village de St-Ignace au dit Beauport contenant trois arpents de terre de front et vingt cinq de profondeur tenant d'un côté à Noël Girou d'autre à Raphaël Girou par devant à la ligne qui la sépare des terres du village de St Michel et par le derrière aux terres non concédées sur laquelle il y a quelques habatis sans désert et le reste en bois de haute futé non estimée

#### SUIT LES DETTES ACTIVES

- il n'est rien dû à la communauté

#### SUIT LES DETTES PASSIVES QUE LA COMMUNAUTE DIT

- il est dû à François dix livres pour des messes qu'il a fait dire au père Récollet pour le repos de l'âme de son (sic) suivant le billet signé Louinet Garscin du Sieur le Juste chirurgien sans date
  - il est dû au dit François Vachon la somme de quarante-neuf livres pour défunt le Sieur Laminé son père et pour une fille qui a été malade suivant le billet de Louis Vernas chirurgien à Beaupré signé Louis Vernas chirurgien sans être daté
  - il est dû au dit François Vachon la somme de vingt livres pour des notes pour le sieur Laminé son père par un billet fait par Monsieur Boulard curé de Beauport fait le 14 février 1717 signé Boulard
  - il est dû à François Vachon Laminé la somme de neuf livres pour des haches raccommodés par Pierre Maillou par un billet fait par le Sieur Maillou à Québec le huitième février 1717 signé Pierre Maillou
  - il est dû à François Laminé pour un cercueil pour défunt son père la somme de six livres par un billet fait par Jean et Claude Lefebvre sans date signe Jean Lefebvre et Claude Lefebvre
  - il est dû à François Laminé trois livres qu'il a donné à René Dauphain fait le 18 février 1717
  - il est dû à la succession de défunt Monsieur Le Chesnay la somme de sept cent quarante livres à constitution de rente pour reste de la chapt de la dite terre ci-dessus et il est dû la somme de trente sept livres pour l'année dernière de la dite somme de sept cent quarante livres payable au dit Sr Huimard marchand à Québec
  - il est dû à Jean Baptiste Girou vingt et une livres d'argent prêté
  - il est dû au dit Jean Baptiste Girou un demi minot de sel à payer ou à rendre
- Note : il est dû à François 97 livres



## SUIT LES TITRES ET ENSEIGNEMENTS

- l'acte de tutelle de la Sénéchaussé de Beauport par laquelle le dit Jean Turgeon est élu tuteur et le dit Noël Girou subrogé tuteur des dits en date du sept février inventorié et codé sous la lettre A

- une expédition de contrat de mariage entre le dit défunt Vincent Vachon et la dite défunte Louise Cadieu sa femme aux charges clauses et conditions y contenues passé devant Claude Auber notaire le 25<sup>e</sup> jour de juin 1685 signé Auber inventorié et codé B

- une expédition en papier d'un contrat de concession fait Ignace Juchereau escuyer Seigneur du Chesnay et de St Jean Baptiste fait au dit défunt Vincent Vachon de la dite terre du village de St Ignace passé devant le dit notaire en date du 29 décembre 1710 inventorié et paraphé sous la lettre C

- un contrat de vente fait par Courtois fait à défunt Charles Courville sieur Cadieu de la dite terre passé devant Audouart notaire le 15 novembre 1600 (sic) note voir 4 déc. 1661 signé Audouart inventorié et coté sous la lettre D

Ce fait le dit Louis Vachon nous ayant dit et déclaré avoir plus aucune chose des biens dépendant de la communauté qui a été entre les dits défunt Vincent Vachon et Louise Cadieu et faire employer au présent inventaire que s'il se trouve quelques d'omis les fera ajouter ci-après ci-tôt qu'il en aura connaissance tous les effets titres et enseignements ci-dessus inventoriés ont été délaissés et mis aux mains du dit Louis Vachon pour en rendre bon et fidèle compte et par qui et à qui appartiendra à qui il consent du consentement des dits tuteur et subrogé tuteur

Fait et passé et assermenté au dit Beauport en la maison où sont demeurés les dits meubles sur la dite habitation après midi le dit jour dix huitième de février mil sept cent dix sept présence de Noël Duprac huissier de Henry Parent et de Jean Chevalier témoins qui ont avec le dit Jean Turgeon tuteur Louis Vachon et nous notaire signés ayant les dits Noël Girou subrogé tuteur les dits René D'Auphain et Vincent Provost déclarés ne savoir signé de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Louis Vachon    Jean Turgeon    N. Duprac    Henry Parent  
Jean Chevallier Duprac Notaire

### **!!! IMPORTANT !!! DATES DE TOMBÉE DU BULLETIN !!!**

*Afin de nous donner le temps de préparer le journal dans les délais fixés, envoyez-nous vos textes **au plus tard pendant la première semaine de chaque mois de parution : mars, juin, et novembre.** Il est important de partager avec notre grande famille les petites histoires comme les grandes... Il y a tellement de talents dans notre grande famille! On vous attend avec beaucoup d'anticipation...*



## Un peu de toponymie : l'origine de QUÉBEC

Par Roland Pomerleau



Le **Québec**. La ville de **Québec**. **Québec** 2008. Que de fois utilisons-nous le mot « Québec » dans une conversation! À l'approche du 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Québec, il pourrait être intéressant de se demander quelle pouvait être l'origine de ce mot?

Plusieurs historiens affirment que ce mot est d'origine amérindienne et qu'il signifiait « rétrécissement ». Le Père de Charlevoix explique ainsi l'origine et la signification de Québec : « Ce fleuve ... se rétrécit tout-à-coup de telle sorte que, devant Québec il n'a plus qu'un mille de largeur; c'est ce qui a fait donner à cet endroit le nom de Québec, qui en langue Algonquine signifie « rétrécissement ». Les Algonquins en effet utilisent la finale *-bec* dans plusieurs autres noms de lieux dont *Kennebec* (Québec-Maine), *Sayabec* (Québec), *Debec* (Nouveau-Brunswick), *Sabec* (Maine).

Bien que la graphie *Québec* ait été la plus usitée au cours du Régime français, plusieurs variantes orthographiques se rencontrent dans les documents de cette période dont *kebec*, *kebek*, *kebeck*, *Quebeq*, *Québecq*, *Kebecke*, *Keibecke* ... Au cours des siècles il y eut quelques tentatives infructueuses pour changer le nom de la ville de Québec. Ainsi, avant 1600, dans la Relation de Jacques Cartier en 1535-1536, il désigne l'endroit sous le nom de « Sainte Croix ». En 1618, Champlain émet le souhait de voir la ville s'appeler LUDOVICA en l'honneur du roi Louis XIII. En juin 1867, un journal de Montréal *The Witness*, s'inquiétant de la confusion que pourrait causer l'emploi du même mot, *Québec*, pour désigner à la fois la nouvelle province et la ville, suggéra d'appeler désormais cette dernière, *Stadacona*. Suggestion qui n'eut pas plus de suite que les autres.

Le territoire désigné sous le vocable de Québec a varié énormément au cours des siècles. Ainsi, en 1713, le Gouvernement de Québec couvrait un territoire allant « Des Éboulements aux Grondines, et Deschaillons à Rimouski (en plus d'une colonie récente dans la Beauce) ». La plus grande extension que ce toponyme ait connue reste cependant le territoire compris dans le diocèse de Québec formé en 1674. Celui-ci s'étendait sur toutes les possessions de la France en Amérique du Nord : *Terre-Neuve* à l'est, la baie d'*Hudson* au nord, au-delà des *Grands Lacs* à l'ouest, le golfe du *Mexique* au sud.

Quant aux habitants du Québec on les appelle *Québécois* ou *Québécois* et pour affirmer le caractère de ce qui est *québécois*, on a inventé les mots *québécoité* et *québécoitude*.

N.B. Ce texte est un extrait d'une étude rédigée par Jean Poirier, adjoint au président de la Commission de toponymie.



## Affaires et autres...

### La cotisation des membres.

Afin d'agrandir le rayonnement de notre Association, d'améliorer les communications avec et entre les membres, d'améliorer la présentation et le contenu de notre Bulletin *Le Copechagnière*, et d'assurer l'accessibilité à notre nouveau site web et sa présentation dynamique ainsi que de faciliter son utilisation, il a été proposé par Gaston H. Vachon, appuyé par Jeannine Sauvé-Vachon, que la cotisation annuelle augmente à 20\$ par année. À la lumière de cette proposition qui a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée, le C.A. a décidé ce qui suit lors de sa réunion du 28 octobre dernier:

#### Nouvelle échelle de cotisations :

##### membres réguliers :

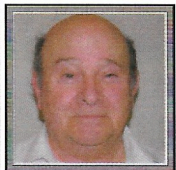
*un an : 20\$; deux ans : 38\$; trois ans : 55\$;*

##### membres conjoints :

*un an : 10\$ ; deux ans : 15\$; trois ans : 20\$.*

**Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.**

*Pour envoyer vos textes, messages, etc...  
à faire paraître dans le bulletin ou  
notre site web,  
communiquiez avec notre éditeur : →*

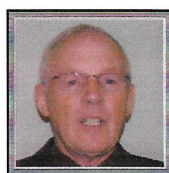


**Gaston H. Vachon, administrateur**  
1180, rue Rabelais  
Québec QC G1H 4L3  
418-628-1196  
[gastonh.vachon@sympatico.ca](mailto:gastonh.vachon@sympatico.ca)

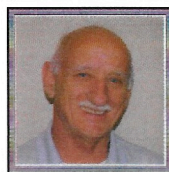


**Madeleine Vachon,  
administratrice**  
5000 boul. Jacques-Bizard, App. 317  
Ste-Geneviève QC H9N 5N3  
514-305-0578  
[charps@videotron.ca](mailto:charps@videotron.ca)

## Conseil d'administration



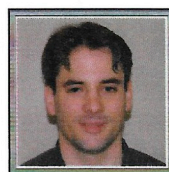
**Léandre Vachon,  
Président et registraire**  
1428, rue Bernier  
St-Jean-sur-le-Richelieu  
QC J2W 1G3  
Tél : 450-349-6141  
[lenvac@sympatico.ca](mailto:lenvac@sympatico.ca)



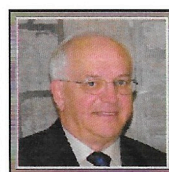
**Gaston Vachon, vice-président**  
358, Rang des Érables  
St-Joseph-de-Beauce  
QC G0S 2V0  
Tél : 418-397-4239  
[gastonvachon69@hotmail.com](mailto:gastonvachon69@hotmail.com)



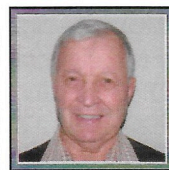
**Jocelyne Vachon, secrétaire**  
749, Bord de l'Eau  
Ste-Dorothée QC H7X 1W3  
Tél : 450-689-9030  
[jocelynevachon45@hotmail.com](mailto:jocelynevachon45@hotmail.com)



**Éric Pomerleau, trésorier**  
1201, des Marguerites  
St-Pierre-Ile-d'Orléans QC G0A 4E0  
418-995-0551  
[pomerleau@iquebec.com](mailto:pomerleau@iquebec.com)



**André E. Vachon, administrateur**  
C.P. 137, 21 prom. Lakeshore  
Delta ON K0E 1G0  
613-928-3270  
[aevachon@ripnet.com](mailto:aevachon@ripnet.com)



**Jean-Claude Pomerleau,  
administrateur**  
2800, rue Claude-Henri-Grignon  
Laval QC H7L 2A8  
Tél : 450-622-3642  
[j-c.pomerleau@sympatico.ca](mailto:j-c.pomerleau@sympatico.ca)



**Pierrette Vachon-L'Heureux,  
administratrice**  
1115, ave Marguerite-Bourgeoys  
Québec QC G1S 3Y1  
418-687-0589  
[vachonlheureux@webnet.qc.ca](mailto:vachonlheureux@webnet.qc.ca)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2007

Postes Canada

Numération de la convention 40069967

de la Poste-publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :

Fédération des familles-souches du Québec

C.P. 10090, Succ. Ste-Foy (QC) G1T 2W2

IMPRIMÉ – PRINTED PAPER SURFACE